

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

N° d'agrément 2022/06/005/A

AGRÉMENT EN TANT QUE SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R. 409 à 411, R. 412 à R. 413, modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021, R. 414, R. 415, R. 416, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 et R. 417 ;

Vu l'avis référencé 2022/005 rendu par le Comité d'Experts pour l'assainissement autonome en date du 15 mars 2022 ;

La Directrice générale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement décide ce qui suit :

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle, des systèmes d'épuration sous l'appellation commerciale AQUAmax® PROFESSIONAL XL TYPE O (75 et 99 EH) présentés par la société ATB Belgique sis Rue Ecomines, 13 à Spa, pour des capacités de 75 et 99 équivalent-habitants, est octroyé sous le numéro de référence 2022/06/005/A.

Les systèmes d'épuration individuelle AQUAmax® PROFESSIONAL XL TYPE O (75 et 99 EH) correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Art. 3. L'agrément est accordé pour cinq ans à dater de la signature de la présente décision.

Namur, le **14 JUIN 2022**



Bénédicte Heindrichs
Directrice générale

ANNEXE

Principe et description des systèmes d'épuration individuelle AQUAmax ® PROFESSIONAL XL TYPE O (75 et 99 EH) présentés par la société ATB Belgique sis Rue Ecomines, 13 à Spa

AQUAmax ® PROFESSIONAL XL TYPE O

Capacités : 75 et 99 EH (voir Tableau 1)

TYPE : système intensif

PRINCIPE :

Installation en 3 cuves, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR). La première cuve assure le prétraitement. La seconde cuve, à volume variable, joue le rôle de tampon (stockage temporaire des effluents avant traitement biologique). La troisième cuve assure le traitement par voie biologique et fonctionne de manière séquentielle selon des cycles de 6 heures : alimentation /aération/décantation/soutirage/purge des boues. Les transferts (alimentation du tampon vers l'aérateur, évacuation de l'effluent clarifié, purge des boues en excès) sont gérés par l'organe de commande proControl®2.

Extraction des boues secondaires de la cuve aérée vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Les caractéristiques de dimensionnement sont reprises dans le Erreur ! Source du renvoi introuvable. ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Cuve :

Cuves ovales en béton : Classe de résistance C35/45 CEM I/52.5 R
Classe d'exposition XC4, XF1+XA2
Classe d'environnement EE3+EA2

Dispositif de prétraitement :

Entrée par tuyau PVC, Ø 160 mm, au-dessus du niveau de l'eau et sortie par té plongeant environ 30 cm sous la surface.
Ventilation de diamètre 110 mm idéalement équipée d'un extracteur dynamique.

Tampon :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables.
Entrée par tuyau PVC Ø 160 mm au-dessus du niveau d'eau et sortie par pompage.
La pompe DAB FEKA 600 installée dans le tampon et dotée de deux flotteurs (niveau

haut et niveau bas) pompe les eaux prétraitées vers le traitement biologique pendant 2 minutes à 10 reprises réparties pendant les 3 premières heures de chaque cycle. Le flotteur « niveau bas » dans le volume tampon empêche la marche à sec de la pompe.

Dispositif de traitement et clarification :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables.

Entrée par la pompe d'alimentation, dont le refoulement est inséré dans un tuyau PVC Ø 160 mm au-dessus du niveau d'eau (10 fois/cycle de 6h) et sortie par pompage.

Fonctionnement séquencé, 4 cycles par jour :

- Alimentation (10 x 2 minutes réparties pendant les premières heures du cycle). Le flotteur « niveau haut » dans le réacteur biologique interrompt le fonctionnement de la pompe d'alimentation pour le reste du cycle.
- Aération séquencée (voir tableau) par l'aérateur venturi AQUA 8 posé sur un flotteur et fixé par deux chaînes guides (1.1 kW)
- Décantation
- Soutirage de l'effluent clarifié par une pompe DAB FEKA 600 (débit 12 m³/h), le flotteur « niveau bas » dans le réacteur biologique interrompt le fonctionnement de la pompe de soutirage de l'effluent.
- Purge des boues par une seconde pompe DAB FEKA 600 (débit 12 m³/h) (avant remise en route de l'alimentation/aération)

Filière boues :

Extraction des boues par pompage (12 m³/h) à la fin de chaque cycle, en phase non aérée.

Les boues primaires et secondaires sont stockées dans la première cuve (prétraitement).

Détection des dysfonctionnements :

Arrêt des pompes et de l'aérateur en cas de surchauffe (sécurité thermique du moteur) avec redémarrage automatique après refroidissement suffisant.

Le flotteur « niveau haut » dans le volume tampon détecte une surcharge hydraulique et déclenche une alarme.

La station est pilotée par un automate proControl®2 enregistrant les temps de fonctionnement des organes électromécaniques, les défauts et les mises hors tension de la station dans un journal. L'automate est équipé d'une alarme sonore et lumineuse.

Accessibilité :

Regard de visite 60 x 60 cm sur chaque cuve, la cuve de traitement est dotée d'un regard supplémentaire.

Dispositif d'échantillonnage

Bouteille d'échantillonnage (1,5L) insérée dans la canalisation d'évacuation de l'effluent.

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

Capacité (EH)	75	99
type	O	O
Forme des cuves	ovale	ovale
PRETRAITEMENT		
Hauteur d'eau (m)	1.94	1.93
Hauteur max de stockage des boues (m)	1.34	1.33
Surface (m ²)	6.96	9.34
Volume à Hmax (m ³)	13.5	18
TAMPON		
Hauteur d'eau min (m)	0.3	0.3
Hauteur d'eau max (m)	1.94	1.93
Surface (m ²)	6.96	6.96
Volume min (m ³)	13.5	13.5
Volume max (m ³)	2.09	2.09
TRAITEMENT ET CLARIFICATION		
Hauteur d'eau min (m)	1.45	1.32
Hauteur d'eau max (m)	1.85	1.85
Surface (m ²)	6.96	6.96
SEQUENCES ⁽¹⁾		
Amorçage de l'alimentation (min)	2	2
Aération séquentielle	9 min ON/8 min OFF	11 min ON/5 min OFF
Durée de la phase (min)	19	18
Répétition de la phase 1	10 fois	10 fois
Aération séquentielle	9 min ON/10 min OFF	11 min ON/7 min OFF
Durée de la phase (min)	19	18
Répétition de la phase 2	3 fois	3 fois
Aération	1 min	8 min
Décantation (min)	90	90
Soutirage de l'effluent (min)	19	25
Purge des boues (min)	1	1

(1) Succession des phases d'un cycle de traitement, 3 cycles/jour

Vu pour être annexé à la décision portant agrément des systèmes AQUAmax ® PROFESSIONAL XL TYPE O (75 et 99 EH) présentés par la société ATB Belgique sis Rue Ecomines, 13 à Spa

Namur, le **14 JUIN 2022**

Bénédicte Heindrichs
Directrice générale